

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2521

présenté par

M. Lagarde, M. Benoit, M. Brindeau, M. Favennec-Bécot , M. Meyer Habib, Mme Sanquer,  
Mme Six et M. Zumkeller

**ARTICLE 21**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le principe d'une autorisation pour effectuer l'instruction en famille risque de s'opposer à la liberté d'instruction des familles.

De nombreuses familles faisant le choix de ce mode d'instruction tout en respectant les principes républicains risquent de se faire pénaliser par les dispositions de cet article.

Nous demandons donc sa suppression.